

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2017

Étaient présents : MM. et Mmes DELCROIX D, BOSSART S, ROGEZ S, POTEAU FLOTAT N, HUBERT B, WATERLOT M, HENNEBELLE M, BLONDIAU JM, MOYAERT D, AMAND N, TARTAR M, VAN STAEN R, QUEVA A, GOUDSMETT G, WALLEZ A, BAINAS F, FABRYCZNY I, BOULET JL, ABRIKOSSOF M, BLAIRY D, PLESSIET A.

Étaient absents (excusés) : MM et Mmes. BLANQUART G (proc à BOSSART S), GRUCHALA D (proc. à HENNEBELLE M), DAMBRAIN C (proc. à ROGEZ S), BOCQUET M (proc. à BLAIRY D), VROMAINE R (proc. à PLESSIET A), TOURNEMINE I.

Adoption du procès verbal du 8 décembre 2016

4 abstentions (MM.et Mme BLAIRY David, BOCQUET Muriel, VROMAINE Robert, PLESSIET Alain).

Désignation des secrétaires : Mesdames Amand Nathalie et Moyaert Dorothée sont désignées secrétaires de séance.

Informations :

- Travaux du pont d'Hanty et rue du 8 Mai

Les travaux du pont et de la rue du 8 Mai ont commencé. Ils consistent en la réalisation d'un trottoir sur les rampes de pont et de terre-pleins pour ralentir la circulation rue du 8 Mai. La circulation sera coupée sur le pont pendant les vacances de février entre 8h et 17h. La commune mettra en place une navette pour les enfants participant aux centres de loisirs.

- ZAC Pasteur : Monsieur le Maire annonce que les travaux de la première résidence ont débuté.

Institution et vie politique

Autorisation de signature d'une convention avec SIA HABITAT

M. Jean Marc BLONDIAU explique à l'assemblée qu'une réserve incendie va être implantée pour assurer la défense incendie des rues Maurice Ravel et Jean Jaurès ainsi que celle du nouveau lotissement de 15 logements locatifs qui vont être construits par SIA HABITAT.

Il a été convenu que cet ouvrage sera financé par moitié par la commune (50 %) et par SIA HABITAT (50 %). L'entretien incombera à la commune.

Une convention sera rédigée en ce sens et M. Jean Marc Blondiau demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Nouvelle dénomination du SIVOM

M. Gilles GOUDSMETT informe le Conseil Municipal que suite au redécoupage cantonal effectif depuis le 30 mars 2015, le canton de CAMBRIN-DOUVIRIN n'existe plus. Le SIVOM a souhaité changé sa dénomination.

Par délibération en date du 5 décembre 2016, le Comité Syndical du SIVOM des deux cantons a approuvé son nouveau nom à savoir : **SIVOM de l'ARTOIS.**

M. Gilles Goudsmett demande au Conseil Municipal d'approuver cette nouvelle dénomination.

Adopté à l'unanimité.

Autorisation de signature d'une convention avec la Communauté d'Agglomération d'un service mutualisé "expertise juridique, informatique, ressources humaines" et "groupement de commandes"

La Communauté d'Agglomération propose aux communes, la mutualisation des services fonctionnels "ressources et moyens : conseils et expertise informatique, juridique, dans les domaines des ressources humaines ainsi que l'accès à des groupements de commandes.

La mutualisation répond à un objectif de rationalisation de la dépense publique, d'efficacité, tout en préservant l'identité des communes.

Les missions de conseil et d'expertise des services fonctionnels exercées par la Communauté d'Agglomération BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE, pour le compte de la commune, donne lieu au paiement d'une cotisation annuelle fixée à 1 euro par habitant.

Mme Nelly POTEAU FLOTAT propose au Conseil Municipal

- d'approuver la mutualisation des services fonctionnels proposée

- d'approuver les termes de la convention constitutive à la mutualisation de services fonctionnels et d'autoriser M. le Maire à signer la convention et ses avenants éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions

Conformément aux dispositions des articles L 2122.22 et 23 du CGCT, M. Steve BOSSART rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.

Fonction Publique

Modification du tableau des effectifs

Suite au reclassement indiciaire de la catégorie C de la Fonction Publique Territoriale au 1^{er} janvier 2017, M. Steve BOSSART informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la suppression de certains grades et d'en créer de nouveaux à savoir :

Suppressions

- 4 adjoints administratifs 2ème classe à temps complet
- 4 adjoints d'animation 1ère classe à temps complet
- 4 adjoints d'animation 2ème classe à temps complet
- 2 adjoints du patrimoine 1ère classe à temps complet
- 12 adjoints techniques 2ème classe à temps complet
- 10 adjoints techniques 1ère classe à temps complet
- 1 ATSEM 1ère classe à 32/35ème
- 1 adjoint technique 2ème classe à 17,5/35ème
- 2 adjoints techniques 2ème classe à 28/35ème
- 1 adjoint technique 2ème classe à 30/35ème
- 2 adjoints techniques 2ème classe à 20/35ème
- 2 adjoints techniques 2ème classe à 24/35ème
- 1 adjoint technique 2ème classe à 22/35ème
- 1 adjoint technique 2ème classe à 16/35ème
- 1 adjoint technique 2ème classe à 18/35ème

Créations

- 3 adjoints administratifs principaux 2ème classe à temps complet
- 4 adjoints administratifs à temps complet
- 1 adjoint du patrimoine principal 2ème classe à temps complet
- 1 adjoint technique principal 2ème classe à temps complet
- 12 adjoints techniques à temps complet
- 1 adjoint technique à 30/35ème
- 1 adjoint technique à 18/35ème
- 2 adjoints techniques à 20/35ème
- 1 adjoint technique à 28/35ème
- 2 adjoints techniques à 24/35ème
- 1 adjoint technique à 17,5/35ème
- 1 adjoint technique à 22/35ème
- 1 adjoint technique à 16/35ème
- 5 adjoints d'animation à temps complet
- 1 ATSEM principal 2ème classe à 32/35ème

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

Renforts temporaires

M. Jean Marc BLONDIAU informe le Conseil Municipal que la loi permet de recruter des agents non titulaires pour renforcer temporairement les services municipaux afin de faire face à des besoins d'accroissement temporaire d'activité ou d'accroissement saisonnier d'activité.

Il est proposé de recruter en 2017

du 14 au 24 Février : 10 personnes

du 11 au 21 Avril : 10 personnes

du 14 au 24 Mai : 6 personnes

Adopté à l'unanimité.

Domaine et Patrimoine

Dénomination de 5 rues et de 2 résidences

Mme Martine WATERLOT demande au Conseil Municipal de dénommer diverses voies qui vont être créées :

- la nouvelle rue qui desservira les 15 logements de SIA HABITAT (rue J.Jaurès) : le nom de **Jean Ferrat** est proposé
- 4 rues qui desserviront le secteur Est de la ZAC Pasteur ainsi que 2 résidences locatives : sont proposées pour les rues, le nom des anciens Maires de la commune (à partir de 1900) :
- Philippe CHENU
- Victor AUDANT

- Augustin RENAU
- Géréon VERON
et pour les 2 résidences : Léonie CALONNE et Lucie AUBRAC.

Adopté à l'unanimité.

Finances

Attribution de subventions

M. Steve BOSSART demande au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention à

- AMF 62	1 007,78 €
- Parents d'élèves de l'école J.JAURES	280 ,00 €
- AM2B	42,00 €
- CSF	194,50 €
- Jogging club	127,00 €
- ACBB	154,00 €

Adopté par 21 voix pour, cinq personnes ne prenant pas part au vote (MM. et Mmes Dorothee MOYAERT, Marc TARTAR, Renée VAN STAEN, Robert VROMAINE, Alain PLESSIET).

Approbation du bilan de clôture du lotissement BARBUSSE

M. Michel HENNEBELLE rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 4 juin 2002, le Conseil Municipal a confié à ARTOIS DEVELOPPEMENT (devenu ADEVIA) et actuellement TERRITOIRES SOIXANTE DEUX, l'aménagement urbain du secteur Barbusse (lotissement).

Cette opération a accueilli de l'habitat mixte composé de 11 logements locatifs sociaux et de 18 lots libres.

L'aménagement est totalement terminé, la rétrocession de voirie et espaces verts a été prononcée.

Conformément aux articles R 311-1 et suivants du code de l'urbanisme, M. Michel HENNEBELLE invite le Conseil Municipal :

- à constater l'achèvement de cet aménagement

- à approuver le bilan de clôture qui fait apparaître un solde positif de 75 130,74 € (qui sera reversé à la commune) comme le prévoit les termes de la Concession d'aménagement.

Adopté à l'unanimité.

Suppression de la régie "avances de fonds pour la commune"

M. Michel HENNEBELLE propose au Conseil Municipal la suppression de la régie "avances de fonds pour la commune" à compter du 1^{er} janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

Avenant n° 2 au marché de chauffage

M. Jean-Marc BLONDIAU rappelle que par délibération en date du 23 juin 2014, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments communaux, avec la société TPF UTILITIES.

Le Conseil Municipal est informé qu'en vue de la cession des "Ateliers Municipaux", ce bâtiment sortira du patrimoine. De plus, deux adoucisseurs d'eau ont été installés au Stade Municipal.

L'avenant n°2 présenté par TPF UTILITIES a pour objet la suppression du local "Ateliers Municipaux" et l'ajout des deux adoucisseurs au marché en cours. Le nouveau montant annuel des redevances d'exploitation (annexe 2 de l'acte d'engagement) est désormais **86 134,10 € HT**.

M. Jean-Marc BLONDIAU demande au conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

Ouverture de crédits

M. Michel HENNEBELLE informe le Conseil Municipal que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ; crédits repris dans le tableau ci-dessous.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Article 2031-020	Frais d'études	6 000
Article 2033-020	Frais insertion	1 000
Article 2111-020	Acquisition de terrain	5 000
Article 21312-212	Entretien bâtiments scolaires	20 000
Article 21318-020	Autres bâtiments publics	35 000
Article 2151-810	Entretien de voiries	30 000
Article 21534-814	Réseaux électrification	10 000
Article 21578-810	Autres matériels et outillages de voiries	3 000
Article 2158-810	Autres matériels et outillages techniques	2 000

Article 2182-810	Matériel de transport	15 000
Article 2183-020	Matériel informatique	10 000
Article 2184-020	Mobilier	1 000
Article 2188-020	Autres immobilisations corporelles	8 500
Article 2315-810	Travaux rue du 8 mai	81 000
Article 2313-020	Toiture Mairie et Mairie annexe	20 000

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'ouverture de ces crédits.

Adopté à l'unanimité.

Réitération de la garantie d'emprunt suite à la fusion absorption de la société LTO HABITAT par la société SIA HABITAT

Mme Martine WATERLOT au Conseil Municipal d'approuver le transfert de la garantie d'emprunt signée au profit de LTO HABITAT à la société SIA HABITAT, suite à la fusion absorption qui a eu lieu le 1^{er} juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

Demande de subvention pour l'installation d'équipements numériques dans les écoles

Mme ROGEZ informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'installation de nouveaux équipements numériques dans les écoles, il est envisagé de demander une subvention au député de la circonscription au titre de la réserve parlementaire.

Elle demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander cette subvention et à signer tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité.

Débat sur le rapport d'orientation budgétaire

Rappel du contexte

M.Steve BOSSART rappelle qu'en 2014, le Maire et son équipe ont pris l'engagement devant la population de ne pas augmenter les impôts, ni de recourir à de nouveaux emprunts, tout en poursuivant le développement de la qualité de vie à Billy-Berclau. Or, l'État a depuis créé une participation des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, consistant à baisser les dotations globales de fonctionnement de toutes les communes de France. Pour Billy-Berclau, cela aboutit à une perte importante de recettes :

Evolution de la DGF :

2013 : 391 938€

2014 : 334 560€

2015 : 175 655€

2016 : 12 570€

2017 : 0€

Soit un manque à gagner de plus d'un Million d'euros.

Pour autant, la Commune étant entièrement équipée, un plan d'économies pluriannuel a pu être enclenché dès 2009. Amplifiées après l'annonce du gouvernement en 2014, ces mesures ont porté leurs fruits, grâce au travail conjoint des commissions et des agents.

Ainsi, les engagements pris peuvent être tenus, sans mettre en péril les finances communales.

1/ Orientations budgétaires pour l'année 2017

- Dépenses de Fonctionnement

Grâce à de nouveaux efforts d'économies, l'année 2016 fait apparaître une baisse très sensible des dépenses réelles de fonctionnement :

2015 : **7.025.262,87 €**

2016 : **6.850.381,88 €**

soit une nouvelle économie de 174.880,99 €.

Ces économies proviennent :

- du chapitre 11 "charges générales" qui passe de 1.413.459,01 € en 2015 à 1.332.869,88 € en 2016 soit une baisse de **80.589,13 €** (pour mémoire 1.694.560,94 € en 2013).

- du chapitre 65 "autres charges de gestion" qui passe de 1.300.928,04 € en 2015 à 1.227.849,73 € en 2016 soit une baisse de **73.078,31 €**. Il est à noter que la baisse est essentiellement due à la diminution de 50.000,00 € de la subvention au CCAS, suite à la vente d'un terrain.

- des dépenses de personnel qui baissent légèrement : 3.596.317,00 € en 2015 à 3.590.712,00 € en 2016.

- Recettes de fonctionnement

Comme prévu, les recettes de fonctionnement sont toujours en très nette baisse :

2015 : **8.451.488,33 €**

2016 : **8.255.881,11 €**

soit une baisse de 195.607,22 € en 2016.

Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse de la Dotation forfaitaire, versée par l'État, qui est passée de 175.655,00 € à 12.570,00 €. Les contributions directes ont légèrement augmenté de 4.139.640,00 € à 4.169.092,00 €.

Section investissement

En 2016, la section d'investissement s'élève à 1.820.555,25 € en dépenses et à 622.336,80 € en recettes.

La gestion de la municipalité est donc équilibrée et permet même de dégager, malgré les difficultés, un excédent de l'année qui devrait se situer autour de 60.000,00 €.

Les excédents des années antérieures s'élevant à 2.749.972,97 €, l'excédent total avoisinera les 2.800.000,00€.

Budget primitif 2017

- Dépenses de fonctionnement

Pour les dépenses réelles de fonctionnement, il est prévu de maintenir le niveau de dépenses actuel, avec une augmentation prévisionnelle de 1,9 %, tenant compte :

- de l'augmentation potentielle des prix
- de l'augmentation de la subvention au CCAS de 50.000,00 € (celle ci revient à son niveau antérieur).
- d'un hiver plus froid et de son impact sur les consommations d'énergie
- du prix du carburant en nette augmentation.
- d'une hausse prévisionnelle des charges de personnel de 1,8 %, afin de tenir du glissement vieillesse technicité et de l'augmentation du point d'indice décidé par le gouvernement (+0,6 % en juillet 2016 et +0,6 % en février 2017).

Néanmoins, la Municipalité poursuivra sa politique de rationalisation des dépenses et continuera, grâce au travail des commissions et des agents, à chercher des économies, chaque fois que possible.

- Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en légère augmentation notamment grâce au reversement par Territoires 62 d'un excédent de 90.000,00 €.

Les bases fiscales sont en augmentation de 0,4 %, ce qui laisse envisager une hausse des recettes de 15.000,00 €.

Investissement

L'autofinancement prévisionnel de la section d'investissement est de 1.270.000 €.

Les économies réalisées ces dernières années permettent d'envisager un programme d'investissement significatif et respectueux des engagements pris, toujours sans hausse d'impôt, ni recours à l'emprunt.

Les principales opérations sont les suivantes (ces chiffres sont prévisionnels et des maximums, dans l'attente des résultats des appels d'offre) :

- **rénovation de l'école Poteau** pour 1.300.000,00 € (subventionnée par l'État, Artois Comm et FDE à hauteur de 500.000€), répartie sur deux exercices budgétaires.
- **construction du local colombophile** pour 300.000,00 €
- **travaux de rénovation des toitures de la mairie et de l'annexe** pour 620.000,00 €, répartis sur deux exercices budgétaires.
- **travaux de défense incendie** pour 340.000,00 €, répartis sur deux exercices budgétaires.
- **travaux d'aménagement de la rue du 8 mai** pour 81.000,00 € (subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 40 000€)
- **accès lotissement l'Interdite** pour 80.000,00 € (le cas échéant).
- **travaux d'entretien de la salle Mitterrand** pour 120.000,00 € (carrelage, réseaux, aménagement parking)
- **rénovation de la toiture de la salle Léo Lagrange** pour 90.000,00 €
- **remplacement des candélabres vétustes de la Roseraie** pour 27.000€

Ces opérations s'élèvent à **3.000.000,00 €** et les dépenses d'investissement courantes s'élèvent à **656.000€**.

Ces dépenses seront en grande partie couvertes par les importants excédents de la Commune. Il est donc prévu d'utiliser 1.500.000,00 € au budget supplémentaire 2017 et 580.000,00 € aux budgets 2018, le reste étant couvert par l'autofinancement.

Le fonds de roulement de la commune devrait se situer entre 700.000,00 et 800.000,00 €.

2/ Engagements pluriannuels envisagés

Plusieurs opérations devront, pour des contraintes techniques, se dérouler sur deux ans. Ainsi, le financement sera réparti sur le budget primitif et le budget supplémentaire 2017 ainsi que pour certaines sur les budgets 2018.

- l'école Poteau : 400 000€ en 2018
- les travaux de défense incendie : 130 000€ en 2018
- les travaux de rénovation des toitures de la mairie et de l'annexe : 300 000€ en 2018

Il est également prévu un budget de 30 000€ par an jusque 2021 dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé.

La Commune n'a donc que peu d'engagements pluriannuels.

3/ Structure et gestion de la dette

La Commune a actuellement huit emprunts en cours, qui nécessiteront un remboursement de 1 334 392,83€ en 2017, soit 640 889,44€ en intérêts et 693 493,39€ en capital.

Ces emprunts bénéficient tous d'un taux fixe unique.

Compte-tenu des recettes communales, 8 255 768,37€, cette somme reste très largement supportable.

Pour les années prochaines, le montant de la dette baissera progressivement. Ainsi, il s'élèvera en 2026 à 1 201 980€, générant ainsi de nouvelles marges d'autofinancement.

Conclusion

Ce rapport d'orientation budgétaire laisse apparaître des finances saines. Les investissements réalisés par le passé, qui font de Billy-Berclau un village équipé, et les économies réalisées permettront en 2017 de maintenir un service public de qualité et accessible à tous, tout en réalisant l'entretien nécessaire de nos équipements et de nouveaux investissements.

Comme promis, le Conseil Municipal sera invité, une nouvelle fois, à voter un budget primitif **sans hausse d'impôt, ni recours à l'emprunt.**

Compte-tenu des difficultés et des incertitudes liées aux futures échéances électorales, la gestion de la commune restera particulièrement rigoureuse.

Adopté à l'unanimité.